
NORME INTERNATIONALE



4418

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Désignation des tailles de vêtements – Gants

Size designation of clothes – Gloves

Première édition – 1978-09-15

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 4418:1978](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c29a8d71-b05a-4734-942f-28cba6307493/iso-4418-1978>

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 4418 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 133, *Systèmes et désignation des tailles de vêtements*, et a été soumise aux comités membres en septembre 1977.

STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée : [ISO 4418:1978](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c29a8d71-b05a-4734-942f-28cbad307429/iso-4418-1978)

Afrique du Sud, Rép. d'	Inde	Pologne
Australie	Iran	Roumanie
Canada	Irlande	Suède
Espagne	Israël	Turquie
Finlande	Japon	U.R.S.S.
France	Nouvelle-Zélande	U.S.A.
Hongrie	Pays-Bas	Yougoslavie

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

- Allemagne
- Royaume-Uni
- Suisse

Désignation des tailles de vêtements – Gants

0 INTRODUCTION

La présente Norme internationale fait partie d'une série de Normes internationales qui traitent essentiellement de la désignation des tailles de vêtements et ne concernent pas directement les systèmes de tailles en tant que tels.

Avant tout, l'objet de la présente Norme internationale et des autres Normes internationales de cette série est d'établir un système de désignation des tailles qui indique, d'une manière simple, directe et compréhensible, les mesures corporelles de la personne à laquelle le vêtement est destiné. A condition de déterminer soigneusement la forme du corps et de l'indiquer par les mesures appropriées, ce système permettra le choix de vêtements adaptés.

Le système de désignation des tailles est basé sur des mesures du corps et non pas sur des mesures de vêtements. Le choix de ces dernières est laissé aux modélistes et aux fabricants qui s'occupent de toutes les questions relatives au style, à la coupe et aux autres éléments de la mode, et qui doivent tenir compte également des vêtements normalement portés sous un vêtement particulier.

Les définitions et procédés de mesurage du corps font l'objet de l'ISO 3635, qui s'applique à toutes les catégories de vêtements.

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale établit un système de désignation des tailles de gants.

Les mesures d'identification sur lesquelles est basé le système de désignation des tailles et la manière d'indiquer la taille sur l'étiquette de l'article y sont spécifiées.

2 RÉFÉRENCE

La présente Norme internationale doit être utilisée en liaison avec la Norme internationale suivante :

ISO 3635, *Désignation des tailles de vêtements – Définitions et procédés de mesurage du corps.*

3 MESURES D'IDENTIFICATION

Les mesures d'identification doivent être les suivantes :

- 1) Tour de main, au niveau de la jointure des doigts, pouce exclu.
- 2) Longueur de main.

4 DÉSIGNATION DES TAILLES

4.1 La désignation de la taille doit se faire au moyen des mesures d'identification (voir chapitre 3) de la main du futur utilisateur, exprimées en centimètres. Il est préférable de faire précéder la mesure d'identification de la dénomination «tour de main» (niveau de la jointure des doigts) et «longueur de main», dans cet ordre.

NOTE – Cette clause n'exclut pas, dans certains cas exceptionnels à préciser par l'organisme national de normalisation :

- a) la désignation de la taille faite seulement au moyen d'une des mesures d'identification prescrites;
- b) la désignation de la taille faite au moyen d'une fourchette donnant les mesures d'identification minimale et maximale, séparées par une barre ou par un tiret.

4.2 Les mesures de l'article fini ne doivent pas faire partie de la désignation de la taille, mais, là où on le jugera utile, elles pourront être indiquées séparément (voir 5.3).

5 ÉTIQUETAGE

5.1 Mode de présentation

La désignation de la taille de chaque article doit être donnée d'une façon claire et facilement lisible, sur une étiquette ou sur une fiche d'accompagnement ou sur les deux, bien en évidence.

5.2 Mode de fixation

L'étiquette ou la fiche d'accompagnement doit être fixée solidement à l'article, à un endroit où son repérage et sa lecture sont faciles.

5.3 Renseignements supplémentaires

Des renseignements, venant s'ajouter à la désignation de la taille, peuvent être portés séparément sur l'étiquette ou sur la fiche, ou sur les deux, pourvu qu'ils ne nuisent pas à la prééminence et à la lisibilité de la désignation de la taille proprement dite. Ces renseignements peuvent comprendre un code chiffré, des mesures corporelles ou des mesures de l'article considérées comme informations utiles.

les différentes façons d'étiqueter les articles relevant de la présente Norme internationale, depuis la simple indication des mesures d'identification jusqu'aux formes plus élaborées fournissant des renseignements supplémentaires tels qu'une dimension de l'article ou un numéro de code. Si un code chiffré est ajouté à la désignation de la taille, la séparation des deux informations, telle qu'elle est illustrée, permet d'identifier le code comme faisant partie d'un système de désignation de tailles reconnu seulement par un pays ou par un groupe limité de population.

5.4 Exemples d'étiquettes

Les exemples d'étiquettes donnés dans la figure illustrent

a) Gants pour homme

TOUR DE MAIN/LONGUEUR DE MAIN	23/21
-------------------------------	-------

b) Gants élastiques pour enfant

TOUR DE MAIN	12-16
LONGUEUR DE MAIN	11-15

c) Gants de soirée pour femme

TOUR DE MAIN	16
LONGUEUR DE MAIN	14

CODE DE TAILLE	6 1/2
LONGUEUR D'ÉPAULE (20 B.L.)	

¹⁾

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c29a8d71-605a-4734-942f-28cba6307493/iso-4418-1978>

FIGURE – Exemples d'étiquettes de gants

1) Exemples de renseignements supplémentaires selon 5.3.